ARCHIVES MAIRIE

MAIRIE
30440 ST ROMAN
DE CODIERES
TÉL ET FAX :
04 67 81 30 50

MAIRIE DE ST-ROMAN-DE-CODIERES (Gard)

Bulletin communal

Année 2010 N°59 Date de parution : octobre

Dicton du mois :

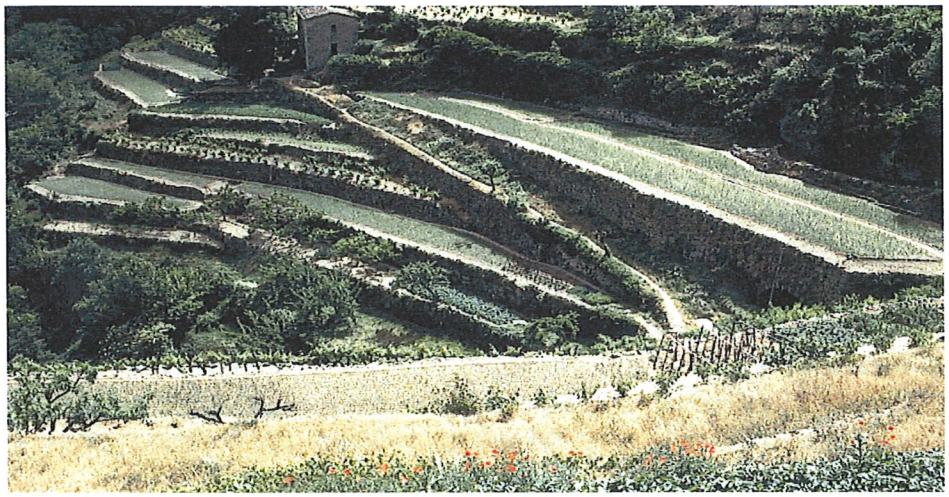
« En octobre, il vaut mieux faire le feu, plutôt que de labourer par temps mou ! » !

Sommaire :

- Compte rendu du conseil du 30/09/2010
- Brûler les végétaux
- Diverses informations
- Double assassinat du Mas Vidourle
- C'était l'été !
- Appels à candidatures

Vos articles, vos réflexions seront les bienvenus pour le prochain bulletin et sont à déposer en Mairie ou auprès de Michel Tasset.

Editorial



Photothèque : Parc National des Cévennes

Cet automne, la France entière vibre au son des retraites.

Chacun pensera ce qu'il voudra des propositions du gouvernement dans ce domaine,

(pour ma part le plus grand mal) ! Mais personne ne peut contester l'opportunité de ce débat. C'est en effet le rôle et donc le devoir des gouvernants que de penser, d'agir, dans la perspective du long terme. Il en va de même, à notre très petite échelle, pour notre commune.

Notre patrimoine commun, à St Roman, c'est notre paysage, produit d'une quelconque « nature », mais sculpté par le travail de l'homme.

Ce paysage est constitué :

1) *de châtaigneraies sarclières et de surfaces boisées qui si elles ne sont pas entretenues et régulièrement exploitées, disparaîtront à l'horizon de 40 à 50 ans.*

2) *De surfaces cultivées autour des hameaux qui ne céderont pas leur place à la ronce que si quelques agriculteurs demeurent dans la commune.*

Ces deux chantiers de long terme ne progresseront pas « naturellement » grâce à la main invisible du marché dont parlait Adam Smith.

C'est à la municipalité qu'il revient méthodiquement, lentement, avec détermination ... de les engager.

Nous y reviendrons.

Philippe Pibarot

Extraits du compte rendu du conseil municipal du 30 septembre 2010

Réalisé par la commission information

Nous vous rappelons que le compte-rendu officiel, dans le registre des délibérations, est consultable en mairie.

Le 30 septembre 2010 à 20h30, le conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Pibarot Philippe.

Absent excusé : Jean Aigoin de Montredon qui donne procuration à Claude Torregrossa.

Une assistance nombreuse pour ce conseil, venue principalement pour le débat sur l'installation d'un agriculteur sur le territoire communal.

Choix d'un agriculteur :

Il avait été convenu lors du lancement de la réfection de l'école de Bourras, qu'un logement serait loué, et que le second serait réservé à un agriculteur acceptant de s'installer sur la commune.

M. le Maire fait un rappel des différentes démarches effectuées pour la recherche de candidats Agriculteurs qui seraient désireux de s'installer sur la commune.

Après avoir exploré différentes pistes pour rechercher des terres qui seraient à louer ou à vendre dans ce secteur, M. Claude Deshons a accepté d'échanger des « cantous » avec des terrains appartenant à la commune beaucoup moins accessibles. M. Le Maire salue cet acte positif qui consiste à aider un projet collectif. Les autres propriétaires contactés n'ont pas souhaité adhérer à ce projet.

Il restait donc la possibilité de remettre en état des traversiers, propriété de la commune, sis au lieu dit Ferrier, terrains non cultivés depuis trente ans.

Le conseil municipal a ensuite décidé de faire réaliser un chemin menant à ces terres.

Nous remercions André de Bourras d'avoir accepté que le chantier morde sur ses terres afin de rendre le chemin plus carrossable. Il avait été entendu précédemment que le dessouchage des arbres sur le parcours du chemin serait effectué en échange de la récupération du bois.

Pour les terres on doit faire dessoucher les arbres sur les traversiers en échange du bois récupéré. Un appel à candidature sera fait dans le bulletin municipal.

Benoit Boubals s'inquiète sur le fait que le bois récupéré ne pourra pas couvrir le coût du dessouchage.

L'agriculteur choisi devra ensuite refaire les murets et capter la source.

La perspective est de continuer les recherches d'autres terrains cultivables aux alentours de Bourras. Actuellement il y a environ 2500 m² de disponibles.

La recherche en elle-même n'a pas été facile. La Mairie a fait appel à différents organismes (Safer, Chambre d'Agriculture, association Terres Vivantes). Tous, ont trouvé la démarche intéressante.

Plusieurs candidatures nous sont parvenues, deux candidatures sont restées en lice.

et trois personnes de la commune sont intéressées par ces terres

M. Le maire demande au conseil de surseoir à la décision qui devait être prise de choisir lors de ce conseil un agriculteur, et ce pour deux raisons :

- *Julien et Audrey ont été alertés par le fait que l'un des candidats avait comme seconde activité la fabrication et la commercialisation de pain. Activité qu'ils exercent eux mêmes et jugent qu'il n'y a pas la place pour deux dans ce domaine sur la commune.*
- *La seconde candidate, est à ce jour, indécise.*

La parole est donnée au public, interviennent Audrey, Catherine, Odile
Suite à une question posée, M. Le Maire indique que les terres qui seront mises à disposition sont d'ores et déjà labellisées par ECOCERT, mais, qu'il n'y aura aucune exigence de culture BIO.
Par contre il sera instauré un lien juridique entre le logement et la mise à disposition des terres.
Il n'est bien sûr pas exclu, qu'en cas d'échec sur la recherche de candidats, nous puissions prendre la décision de mettre ces terres en fermage.
Une commission de travail est formée ce jour afin d'étudier en profondeur les dossiers pour une décision lors du prochain conseil, fin octobre (Luc Villaret, Philippe Pibarot, Nicole Caillat, Roland Salery).
Le temps est compté puisque les logements de Bourras seront réceptionnés fin octobre pour une mise à disposition fin d'année ou début 2011.
A ce propos, peu de candidatures pour le logement social restant. Le CCAS doit se préoccuper d'un besoin éventuel auprès des habitants de la commune.
Appel à candidature aux habitants de St Roman pour :

- *un logement social (conditions de revenus selon la loi) ...*
- *Dessouchage de 2500m² environ, de traversiers aux conditions précitées.*

M. Le Maire rappelle que les loyers de Bourras couvriront largement l'emprunt(7500€/par an), le remboursement est de 4100€ par an sur 30 ans.

Travaux sur les chemins :

Trois devis sont présentés aux conseillers municipaux, c'est l'entreprise CTP qui est choisie (solution moins disante) pour effectuer des travaux sur : le chemin de Ferrier, le pont de Camplo, le Pont de Recodier , travaux qui seront financés par la dotation globale d'équipement (Etat), et ce pour un montant de travaux de : 34 079 € H.T.

Future salle polyvalente Bergerie du Col :

Une demande de subvention (30%)sera déposée auprès de la Région Languedoc Roussillon pour l'aménagement de la bergerie du col. Coût estimé des travaux environ 100.000€.

Adduction d'eau de Bourras :

Les travaux d'eau effectués à Bourras ont coûtés 41 000€, soit moins de 13 000 € sur l'estimatif du départ.
Afin d'utiliser cette somme , une demande d'aide financière sera déposée auprès du Conseil Général et l'agence de l'eau afin d'effectuer diverses améliorations nécessaires :

- *pose d'une alarme sur le réservoir,*
- *agrandissement de la réserve de captage de 1 à 5 m3,*
- *pose de réducteur de pression sur le réseau,*
- *changement du système de javellisation.*

Filière « Bois, énergie » :

Si le conseil ne fait rien nos successeurs verront le bois se pourrir !
Pour faire de la plaquette, il faut un entrepreneur, et convaincre les propriétaires fonciers du bien fondé de cette démarche.
La mise en place de cette filière nécessite un terrain de 5000m²
Le Maire et Luc Villaret rencontreront prochainement l'O.N.F pour la mise à disposition de terrains sur la Fage pour l'installation d'un hangar de stockage.

Aire de sport, sous la place :

Claude Torregrossa reparle d' un projet d'aménagement d'une aire de sport sous la place, et se propose de réunir les devis nécessaires à cette réalisation.

Site informatique de la mairie :

Un retard avéré dans la mise en place du site de la mairie par manque d'éléments non fournis. Soyons patients !

SIE de Lasalle :

La commune ne souhaite pas participer à l'entretien collectif de l'éclairage public proposé par le syndicat d'électrification.

Divers :

- *M. Le Maire fait part au conseil d'un surcoût de travaux de 1500€ à l'école de Bourras en raison de la nature du sol (roche).*

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h10



Prochain conseil : mercredi 20 octobre à 20h30

Ordre du jour :

Choix d'un agriculteur
Eco Hameau
Point sur les dossiers en cours
Questions diverses



Dossiers d'urbanisme en cours :

Mairie de St Roman de Codières salle polyvalente Bergerie du Col, accordé
Michel Sarran, Projet construction de maison, Bouvet, refusé
Christian Bussat transformation bâtiment agricole en maison, Les Randous, refusé

Du débroussaillement à l'emploi du feu !

Votre responsabilité est engagée

Quand vous laissez la végétation pousser

Débroussailler est une obligation légale

Propriétaire ou ayant droit d'un terrain bâti, situé à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres des espaces naturels combustibles, vous êtes concernés par le débroussaillement indispensable à la non-propagation du feu.

Quand vous allumez un feu

Les périodes pendant lesquelles propriétaires et ayants droits peuvent employer du feu sont strictement règlementées par un arrêté préfectoral.

Brûler des végétaux coupés

Janvier	Possible sans déclaration
Février au 15 juin	Possible avec déclaration
15 juin au 15 septembre	INTERDIT
15 septembre au 31 décembre	possible sans déclaration

Brûler des végétaux sur pied

Du 1er janvier au 15 juin
Possible avec déclaration

Du 15 juin au 15 septembre
~~Possible sans déclaration~~
INTERDIT

Des consignes de sécurité rigoureuses

- *Être en possession du récépissé de la déclaration d'incinération visée en mairie.*
- *Prévenir les sapeurs pompiers en téléphonant au 18 ou 112 le jour même avant le démarrage et à la fin de l'opération.*
- *Effectuer la mise à feu par temps calme et seulement si la vitesse du vent observée est inférieure à 20 km/heure.*
- *Procéder à l'incinération entre l'heure légale de lever du soleil et une heure avant l'heure légale du coucher du soleil.*
- *Disposer à proximité d'un téléphone mobile et d'une réserve d'eau.*
- *Assurer une surveillance constante et directe du feu.*
- *Ne pas quitter la zone avant l'extinction complète du ou des foyers.*

Le respect de cette réglementation ne dégage en aucune manière la responsabilité civile de l'auteur en cas de propagation du feu à d'autres propriétés.

Les contrevenants risquent des contraventions de 4ème et 5ème classe.
S'ils ont provoqué un incendie, les sanctions peuvent aller jusqu'à l'emprisonnement.
Concernant le débroussaillement, en cas de non exécution des travaux à l'expiration du délai fixé par la mise en demeure adressée par l'autorité compétente, le Maire, ou le cas échéant le préfet, l'amende peut être portée à 30€ le m²

La rentrée de ces « chères petites têtes blondes » !

Après les grandes vacances, dix enfants sont rentrés à l'école de Sumène, deux à St Hippolyte du Fort; Ils ont entre 4 et 10 ans.
Les grands au nombre de 14, sont transportés chaque jour au collège Louise Michel à Ganges. Deux adolescents vont au lycée au Vigan par un ramassage qui passe par St Martial.
La rentrée s'est bien passée sauf la réalité absurde du manque de plusieurs professeurs au collège, où certains cours ne sont toujours pas assurés. Les parents et le corps enseignant manifestent ces derniers temps pour obtenir des remplaçants.



Théâtre de l'Albarède

Le théâtre de l'Albarède rénové a terminé sa première saison avec succès.
La programmation de cette année nous offre une saison de seize spectacles ce qui est remarquable !
Un abonnement à 40 € pour quatre spectacles est un encouragement à se rendre au théâtre.
Les réservations par téléphone se font les lundis et jeudis au 04 67 73 15 62
ou au guichet de la communauté de communes.les mardis et vendredis matins (à côté de la mairie), Ou par courrier : Théâtre Albarède 4 rue de l'albarède 34190 Ganges
le tout au plus tard 15 jours avant la manifestation
Prochain spectacle Dimanche 24 octobre Funky Pudding spectacle de rues gratuit 15h30 à Ganges, tout public à partir de 6ans

Espace culturel



C'est la rentrée, à la bibliothèque aussi !
Le bibliobus est passé le 20 septembre et nous avons pu choisir de nouveaux livres, documentaires, B.D , tant pour les adultes que pour les jeunes.
Ils sont à votre disposition sur les rayons de la bibliothèque.
Celle-ci est ouverte les mardis, mercredis et vendredis de 16h30 à 18h30 et le samedi après midi de 15h30 à 17h30.
Lors de la dernière réunion du 29 septembre dernier, nous avons souhaité connaître quels sont les livres qui vous feraient plaisir d'avoir à St Roman. Cela concerne tous les usagers mais particulièrement les jeunes entre 10 et 18 ans. Quels livres de fiction, BD, Mangas, Revues, souhaitent t-ils lire ?
Nous les invitons à répondre pat écrit, en mettant leurs réponses dans la boite à lettres de la mairie (sous l'escalier d'accès), le plus rapidement possible !
D'avance merci !

TRAIL « CAMI DEL VIDOURLE »

Le premier Trail « Cami del Vidourle » organisé par le comité des fêtes, se déroulera le 17 octobre prochain, sur 34 kms de chemins nécessitant au préalable un nettoyage méthodique du sol et de la végétation environnante : débroussaillage et évacuation d'obstacles divers, ont été effectué avec efficacité par l'association « Familles Rurales » financés par la mairie, sur la draille au dessus de Bouvet et sur la plus longue partie du tracé par des membres du comité des fêtes, et des bénévoles de la commune soutenant cette initiative.

Un petit marché local, une buvette proposant de la petite restauration, installés sur la place, conforteront cette journée.

La remise des prix récompensant les efforts des coureurs de toutes catégories aura lieu aux alentours de 15 h.

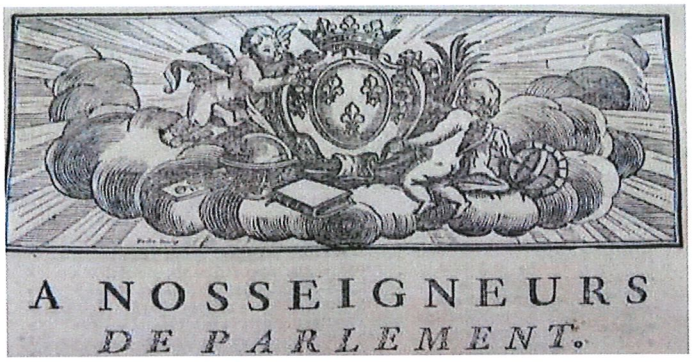
Enfin pour clôturer cette journée, une « brasucade » avec saucisses grillées, ouverte à toute la population.

La fête annuelle



La fête annuelle du village s'est déroulée sur une seule journée cette année le samedi 24 juillet, rassemblant 300 convives au repas servi le soir sur la place, et proposant un spectacle musical suivi d'un bal de grande qualité aux dires de tous ceux qui y ont assisté. Chacun a pu profiter de cette très agréable journée en participant au traditionnel concours de boules ou en retrouvant amis et connaissance autour d'un verre à la buvette, toujours aussi appréciée et conviviale.

Le double assassinat du Mas Vidourle



Plusieurs personnes étaient rassemblées dans la rue, à l'extrémité d'un faubourg de Saint-Hippolyte et s'y entretenait de l'assassinat du sieur Delpuech et de ma détention. Il était neuf heures du soir ; tout à coup un inconnu se présente et demande à la femme Durand qui était là si elle ne voudrait pas lui raccommoder du linge. La femme Durand ayant refusé, une autre s'offre à sa place ; mais l'inconnu rompt cette conversation [...] Il raconte que l'on m'avait vu le jour de l'assassinat, rôdant autour de la maison de Vidourle. On va chercher de la lumière, mais l'individu s'est déjà enfui.

Le sieur de la Nible fit recueillir l'information et obtint du juge de Saint-Roman un décret de prise de corps contre moi (le 22 mai 1784), par une suite de la malheureuse propension qu'ont tous les premiers juges à regarder tout accusé comme coupable et du peu de cas qu'ils font en général de la liberté des citoyens.

Mais tout d'un coup au mois de juillet on trouve un second billet où la même main qui avait écrit le premier rétracte ce qui y était dit et en témoigne les plus grands regrets .

Le premier billet anonyme si analogue à l'apparition de l'homme inconnu était évidemment l'ouvrage sinon du sieur de la Nible du moins de quelqu'un des siens. Il avait été écrit pour lui fournir dans la personne de Me Dadre un juge disposé à violer pour lui les règles protectrices de la liberté civile ; dans la personne du gouverneur du fort, un concierge qui sans mandement de justice osa retenir un citoyen dans les fers, et dans le choix de la prison, un prétexte de prolonger ma captivité et de la rendre plus cruelle.

Le billet est ainsi conçu : « Quand j'ai fait les billets pour faire arrêter PAULET [on en avait trouvé trois en tout], *je croyais faire une bonne action ; une femme de l'endroit vint me dire qu'il avait fait le coup et je lui dis de venir le dire tout de suite à la justice de Saint-Hippolyte. Mais elle me dit qu'elle craignait d'être égorgée, et tout de suite je fis ces billets et les envoyai par mon fils, de peur que l'homme ne décampât. Depuis ce temps-là, j'ai parlé à cette femme souvent, et je lui ai demandé pourquoi elle savait ça, & elle m'a dit qu'il avait menacé les morts et qu'elle avait cru qu'il avait fait le coup. Je lui ai fait beaucoup de reproches de me l'avoir. Il y a cinq semaines que je fis un billet comme ça et mon fils le jeta au marché pour le donner à M. Aima, et je n'en* ai pas *entendu parler. Mais on peut ne pas punir Paulet pour cela, puisqu'il n'est pas coupable. Je suis au désespoir d'avoir fait les billets trop vite ; mais je croyais faire une bonne action. À présent je fais deux billets ; je prie ceux qui les trouveront de les remettre à la justice pour décharger ma conscience. J'envoie mon fils exprès porter ces billets. » Le second billet anonyme étant de la même main que le premier venait donc du sieur de la Nible ou de quelqu'un des siens ; et l'on ne concevra jamais qu'en le faisant paraître, il ait eu d'autre motif que d'anéantir le premier et d'empêcher qu'on ne cherchât à en connaître l' auteur.*

Enfin, le 22 septembre 1784, le juge de Saint-Roman ordonne la procédure extraordinaire, c'est-à-dire l'audition des témoins, le recollement et la confrontation des dépositions.
Toutes sont à mon avantage, mais en attendant le jugement, je me morfonds toujours dans le cachot, victime des mauvais traitement de la femme Richard, la concierge du fort.
Un soir, vers les neuf heures, j'entends prononcer distinctement mon nom. Je me lève et la même voix se fait entendre à travers une fente qu'on avait ménagée dans le mur pour donner, je ne dis pas du jour, mais un peu d'air au cachot où j'étais depuis plus de six mois. On m'appelle encore. Je réponds. « Écoutez » me dit la voix qui m'avait appelé trois fois… « Ce sont les MM. Delpuech, petits -fils, qui n'ayant point d'argent pour aller rejoindre le régiment ***ont tué leur grand-père****. Ce sont ces Messieurs qui ont eux-mêmes jeté les billets dans les rues de Saint-Hippolyte, pour faire accroire au public que vous, Paulet, étiez coupable, et éblouir par là la justice. Que si la justice vérifiait les billets, on reconnaîtrait que c'était l'écriture d'un de la famille ou de la maison du sieur Delpuech. »*
Le jour du jugement, le 12 novembre 1784*, je rapportai ces propos aux juges de Saint-Roman-de-Codières. Mais ils en savaient plus que moi ! Ce qui m'avait été annoncé si mystérieusement n'était un secret pour personne ; toute la ville de Saint-Hippolyte en était pleine. Ma famille, encouragée par l'intérêt général qu'inspiraient mes malheurs, l'avait consigné dans une requête, dans un mémoire donné en mon nom, et signifié au sieur de la Nible.*
Les juges de Saint-Roman ordonnèrent que les informations seraient continuées, tant à la requête de la partie civile qu'au nom du procureur fiscal, c'est-à-dire le représentant du seigneur de Saint-Roman-de-Codières. En ordonnant cet interlocutoire, jugement qui préjuge sur le fond (à savoir mon innocence), ils ne voulurent pas prononcer encore ma justification mais comme mon innocence leur était évidente, ils ordonnèrent que je serai élargi des prisons où j'étais détenu, à la charge pour moi de me remettre et de me présenter, lorsque j'en serais requis. Mais l'appel du sieur de la Nible fait que je suis maintenu en prison. Et il prend un malin plaisir, dans l'espoir de me voir mourir, de me laisser dans le cloaque de Saint-Hippolyte, en cet hiver particulièrement rigoureux de 1784-1785, alors qu'il fallait me transférer immédiatement à Toulouse. C'est en effet le ***Parlement de Toulouse*** *qui juge en appel de toutes les affaires du Languedoc, dont fait partie la sénéchaussée de Montpellier, de laquelle Saint-Roman-de-Codières dépend pour la justice. La chambre qui juge les crimes à Toulouse est la chambre dite* ***Tournelle****, parce que les magistrats qui en font partie siègent à tour de rôle, en tournant. Après un détour par la prison de Ganges où il me retient jusqu'à la fin février, j'arrive enfin dans la conciergerie de Toulouse, où je peux enfin recevoir les consolations et les témoignages d'intérêt qui n'avaient jamais pu pénétrer dans le fort de Saint-Hippolyte. Le sieur de la Nible développe alors la théorie des* ***présomptions****. Quand il manque des preuves directes de la culpabilité, les présomptions et les arguments suffisent, prétend-il. Il argumente en neuf points :*
1°. De mes mœurs, qu'il dit être mauvaises, ainsi que ma réputation ;
2°. De mes relations avec son père ;
3°. Des menaces qu'il prétend que j'avais faites, touchant le sieur Delpuech ;
4°. De la connaissance que j'avais de la maison et de la manière d'y vivre ;
5°. De ce que son père avait beaucoup d'argent & que je le savais ;
6°. De ce que j'avais voulu, le jour de l'assassinat, louer une chambre dans un autre quartier de Saint-Hippolyte ;
7°. Des traces trouvées sur ma culotte ;
8°. Des alarmes de ma femme lorsqu'elle vit que l'on me retenait en prison ;
9°. des billets anonymes.
J'ai montré que tout cela n'est que pure invention. C'est au contraire lui et ses enfants qui ont commis le plus terrible des crimes qui soit : le ***parricide****. A suivre*



Le Marché

Le marché estival de producteurs locaux attire chaque année un peu plus de monde et procure ainsi l'occasion de rencontres entre la population locale et les vacanciers. En plus des produits du terroir, quelques artisans, un éditeur installé sur la commune, un étal de produits africains en faveur du Burkina Faso. Un distillateur de plantes aromatiques est venu faire une démonstration de son métier ce qui a rappelé aux habitants le temps ou l'alambic passait dans chaque hameau, mais, c'était alors pour le vin. Quelques produits alimentaires transformés incitent à faire durer la matinée jusqu'à une heure avancée, au son souvent, d'une fanfare ou de musiciens des environs.



Fête pour un saxophone :



Cet été Catherine s'est fait voler son instrument..
Les Fanfarons de Lasalle ont décidé d'organiser un apéro de soutien en musique

Le vendredi 29 octobre à 19h salle de la mairie

Il y aura à grignoter ! Les boissons seront payantes et le bénéfice sera versé à Catherine pour l'aider à acheter un saxophone.
Venez nombreux !

Appels à candidature :

- La mairie de St Roman de Codières mettra en location en fin d'année un logement dit social (loyer modéré) à l'ancienne école de Bourras. Si vous êtes intéressés, adresser un courrier en mairie.

- La mairie de Saint Roman de Codières, recherche personnes déclarées intéressées pour procéder au dessouchage d'arbres dans les bois de la mairie, ce travail sera rémunéré par la récupération du bois.



Etat civil : Naissances

Sarah ATBIB La Calmette

Cloé ASSEL Le Restouble

Samara Ruiz Romero La Coste

Félicitations aux heureux parents

Mariage :

Le six août 2010

Debord Nicolas et Cano Laetitia

Hameau du Savel

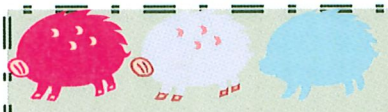
Nous leur souhaitons longue vie ensemble, et beaucoup de bonheur !

Etat civil : Décès

Sordoillet Josée décédée le 19 juillet 2010

Urbain Sauzet du Déves décédé à Sumène le 1er octobre 2010

Nous adressons nos sincères condoléances aux familles



L 'association des chasseurs de St Roman

Lors de l'assemblée générale des chasseurs de St Roman qui s'est déroulée en juillet dernier, un nouveau bureau a été mis en place composé comme suit :

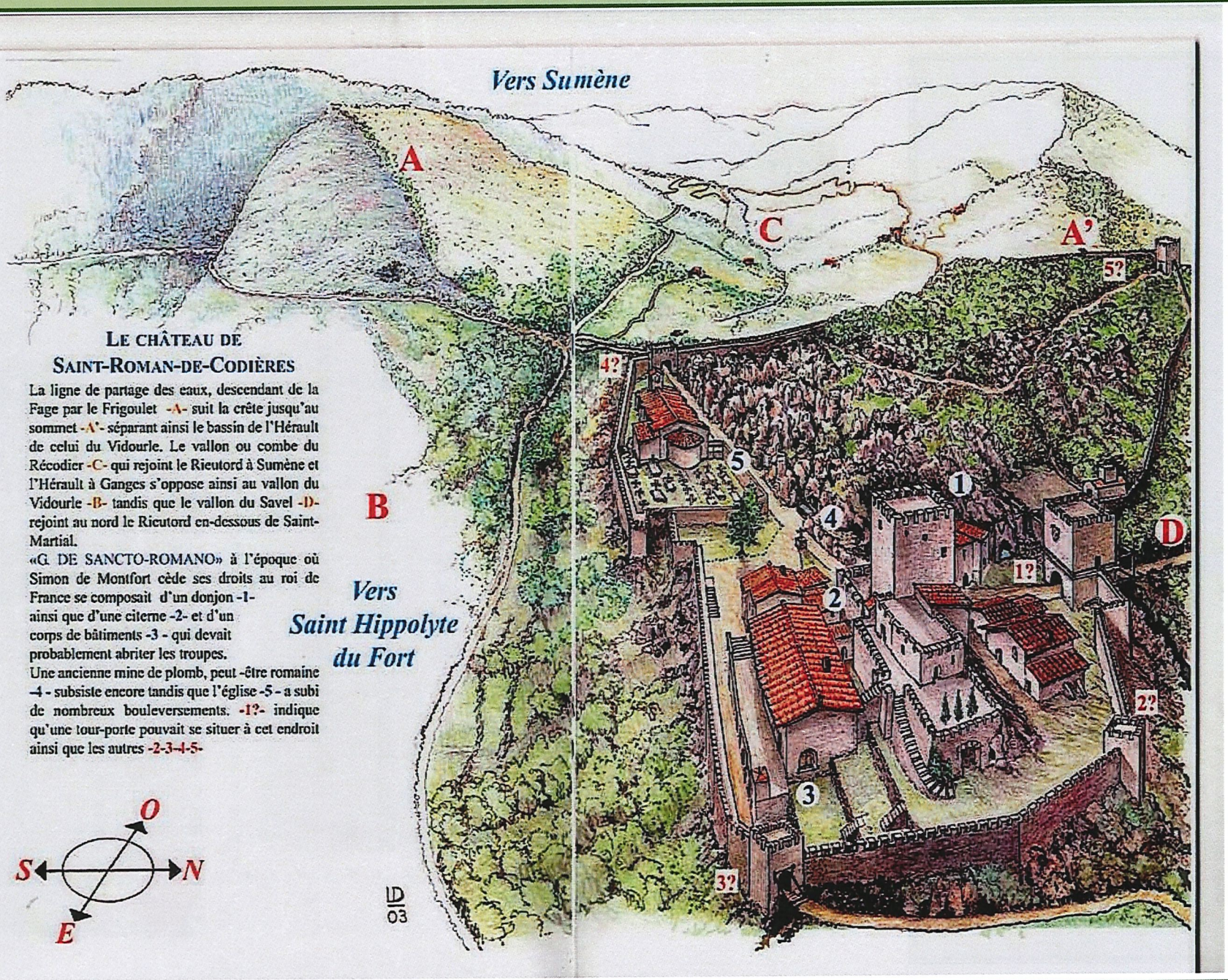
Président : Francis Sauzet

Vice Président : Dominique Diaz

Trésorier : Edouard Julien

Secrétaire : Thierry Landes

Interprétation libre extraite des « Cahiers du Haut Vidourle »



Le château de Saint-Roman-de-Codières

La ligne de partage des eaux, descendant de la Fage par le Frigoulet -A- suit la crête jusqu'au sommet -A'- séparant ainsi le bassin de l'Hérault de celui du Vidourle. Le vallon ou combe du Récodier -C- qui rejoint le Rieutord à Sumène et l'Hérault à Ganges s'oppose ainsi au vallon du Vidourle -B- tandis que le vallon du Savel -D- rejoint au nord le Rieutord en-dessous de Saint-Martial.

«G. DE SANCTO-ROMANO» à l'époque où Simon de Montfort cède ses droits au roi de France se composait d'un donjon -1- ainsi que d'une citerne -2- et d'un corps de bâtiments -3 - qui devait probablement abriter les troupes.

Une ancienne mine de plomb, peut -être romaine -4 - subsiste encore tandis que l'église -5 - a subi de nombreux bouleversements. -1?- indique qu'une tour-porte pouvait se situer à cet endroit ainsi que les autres -2-3-4-5-